



**Version IFA2021/06/21**

**Institut de Formation en Soins Infirmiers**

**7, rue Philippe DESPORTES**

**28000 CHARTRES**

**Tél : 02 37 30 30 86**

**DISPOSITIF DE FORMATION**

**D'AMBULANCIER(ES)**

**Promotion Août 2021 – Février 2022**

**Directeur : Christophe PETERS**

**Coordinatrice pédagogique : Catherine CHUFFART**

**Coordinatrice de promotion : Sabine HAQUIN**

**Formateurs : Laurent MARION  
Laurent MENEUT**

## Table des matières

1	CADRE REGLEMENTAIRE .....	1
2	DEFINITION DU METIER .....	1
3	FINALITE DE LA FORMATION .....	1
4	PRINCIPES PEDAGOGIQUES .....	2
5	DUREE ET CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION .....	2
	5.1 Cursus initial .....	2
	5.2 Cursus par la voie de l'apprentissage .....	2
	5.3 Cursus avec dispenses de formation .....	3
6	MODULES DE FORMATION ET STAGES .....	3
	6.1 Les modules de formation dispensés à l'IFA .....	3
	6.2 Les unités de compétences acquises en stage .....	4
7	L'ENSEIGNEMENT THEORIQUE .....	4
8	LES STAGES .....	6
	8.1 Evaluations des stages cliniques pour le cursus complet .....	6
	8.2 Evaluations des stages cliniques pour le cursus partiel .....	7
	8.3 La préparation du stage .....	7
	8.4 L'apprentissage en stage .....	8
	8.5 Suivi de l'apprentissage en stage .....	8
	8.6 Exploitation de stage .....	8
9	LE SUIVI PEDAGOGIQUE .....	9
10	LE TEMPS D'ANALYSE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE .....	9
11	REGULATION ET BILAN DE FORMATION .....	10
12	MODALITE DE DELIVRANCE DU DIPLOME .....	10
13	ORGANISATION DE LA FORMATION .....	11
	13.1 Cursus initial .....	11
	13.2 Cursus partiel .....	11

## **1 CADRE REGLEMENTAIRE**

- Arrêté du 26 janvier 2006 modifié relatif aux conditions de formations d'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier

## **2 DEFINITION DU METIER**

*« L'ambulancier exerce son activité au sein d'une entreprise privée ou d'un établissement de santé.*

*Il assure, sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, la prise en charge et le transport de malades, de blessés ou de parturientes dans des véhicules de transport sanitaire adaptés pour des raisons de soins ou de diagnostic<sup>1</sup>.*

## **3 FINALITE DE LA FORMATION**

La formation vise à développer chez les élèves les compétences requises pour exercer les activités du métier d'ambulancier rencontrées au sein d'une entreprise privée ou d'un établissement de santé.

La formation repose sur un dispositif en alternance, centrée sur un apprentissage professionnel qui correspond aux compétences attendues pour l'exercice du métier.

---

<sup>1</sup> Annexe III du référentiel de formation du diplôme d'ambulancier

## 4 PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Notre environnement professionnel est de plus en plus complexe et évolutif. Pour répondre à ce contexte et en lien avec le projet pédagogique, la formation à l'I.F.A. de Chartres a pour objectif de former des professionnels capables **d'initiatives, d'anticipation et d'adaptation aux besoins des personnes** dans différents contextes.

Le référentiel de formation décrit les savoir-faire et les connaissances associées qui doivent être acquis au cours de la formation conduisant au diplôme.

La formation théorique et pratique s'articule autour trois principes d'apprentissage :

- « **un apprentissage progressif** » : le découpage en modules centrés autour de l'acquisition de compétences incite à l'aménagement de parcours professionnels personnalisés,
- « **le développement des capacités d'initiative et d'anticipation** »: ce principe vise à responsabiliser le futur professionnel,
- « **un suivi personnalisé** » : il permet à l'élève de mesurer sa propre progression. L'équipe pédagogique met à la disposition de l'élève des moyens et des ressources qui le guident dans son apprentissage.

Le parcours de formation, tient compte de la progression pédagogique de l'élève dans sa manière de construire son savoir et ses compétences.

## 5 DUREE ET CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

### 5.1 Coursus initial

L'ensemble de la formation comprend 18 semaines soit 630 heures d'enseignement théorique et clinique en IFA et en stage, réparties comme suit :

- 13 semaines en IFA soit 455 heures
- 5 semaines en stages soit 175 heures

Durant la formation les élèves bénéficient d'une semaine de congés.

### 5.2 Coursus par la voie de l'apprentissage

La formation par la voie de l'apprentissage prévoit un stage en entreprise 8 semaines avant l'intégration au cursus initial et 8 semaines après la fin de formation.

Ces périodes de stage en entreprise sont gérées par le CFA SMS (Centre de formation par apprentissage social et médico-social).

En dehors de ces temps d'apprentissage en entreprise, l'élève répond aux exigences réglementaires du référentiel ambulancier (arrêté du 26 janvier 2006 modifié) ; le stage prévu en entreprise se déroulera chez l'employeur.

### 5.3 Cursus avec dispenses de formation (cursus partiel)

Au regard des articles 20 et 21 de l'arrêté du 26 janvier 2006 modifié, l'élève ambulancier titulaire :

- Du diplôme d'aide-soignant doit suivre les unités de formation 1, 3, 6 et 8 et le cas échéant les stages correspondant à ces dernières
- De l'un des diplômes permettant l'exercice de l'une des professions inscrites aux titres Ier, II, III et V du livre III de la quatrième partie réglementaire de Code de la santé publique (diplôme d'infirmier entre autres) doit suivre les unités de formation 6 et 8 et le cas échéant les stages correspondant à ces dernières
- Du diplôme d'auxiliaire de puériculture doit suivre les unités de formation 1, 2, 3, 6 et 8 et le cas échéant les stages correspondant à ces dernières
- Du diplôme d'auxiliaire de vie sociale doit suivre les unités de formation 1, 2, 3, 6 et 8 et le cas échéant les stages correspondant à ces dernières
- Du diplôme d'assistant de vie aux familles doit suivre les unités de formation 1, 2, 3, 6 et 8 et le cas échéant les stages correspondant à ces dernières

## 6 MODULES DE FORMATION ET STAGES

Hormis pour le cursus partiel, la formation comprend 8 modules qui correspondent à l'acquisition des 8 compétences du diplôme.

Les modules sont enseignés à l'IFA et les unités de compétences sont mobilisées en stage, dans le milieu professionnel.

### 6.1 Les modules de formation dispensés à l'IFA

Le référentiel de formation décrit les savoir-faire et les connaissances associées qui doivent être acquis au cours de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier.

<b>Module de formation</b>	<b>Titres</b>	<b>Durée</b>
<b>1</b>	Dans toute situation d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient	3 semaines (105 heures)
<b>2</b>	Apprécier l'état clinique d'un patient	2 semaines (70 heures)
<b>3</b>	Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections	1 semaine (35 heures)

<b>4</b>	Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients	2 semaines (70 heures)
<b>5</b>	Etablir une communication adaptée au patient et à son entourage	2 semaines (70 heures)
<b>6</b>	Assurer la sécurité du transport sanitaire	1 semaine (35 heures)
<b>7</b>	Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins	1 semaine (35 heures)
<b>8</b>	Organiser les activités professionnelles dans le respect des règles et des valeurs de la profession	1 semaine (35 heures)

## 6.2 Les unités de compétences acquises en stage

<i>Unités de compétences</i>	<i>Titres</i>
<b>Compétence 1</b>	Dans toute situation d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient
<b>Compétence 2</b>	Apprécier l'état clinique d'un patient
<b>Compétence 3</b>	Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections
<b>Compétence 4</b>	Utiliser des techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients
<b>Compétence 5</b>	Etablir une communication adaptée au patient et à son entourage.
<b>Compétence 6</b>	Assurer la sécurité du transport sanitaire
<b>Compétence 7</b>	Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins
<b>Compétence 8</b>	Organiser son activité professionnelle dans le respect des règles et des valeurs de la profession

## 7 L'ENSEIGNEMENT THEORIQUE

Hormis pour le cursus partiel, les 8 modules sont dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupe, d'ateliers d'apprentissage pratiques et gestuels, de simulation et de cours en E-learning.

L'enseignement dispensé vise à l'acquisition de connaissances nécessaires et indispensables à l'exercice professionnel.

Les interventions sont assurées par les formateurs de l'institut de formation et par des intervenants extérieurs.

**La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire (cf. référentiel et règlement intérieur).**

L'enseignement en Institut de formation ainsi qu'en stage clinique est organisé sur la base de **35 heures par semaine.**

L'élève en cursus partiel ne suivra que les enseignements pour lesquels il ne bénéficie pas de dispense.

Chaque module fait l'objet de modalités spécifiques d'évaluation. Plusieurs types d'épreuves sont organisés :

- Épreuves écrites,
- Épreuves orales,
- Épreuves pratiques simulées.

Les modalités d'organisation de ces épreuves sont validées par le Conseil Technique.

Pour chacune des épreuves prévues pour l'évaluation des modules d'enseignement en institut, l'élève qui ne remplit pas les conditions de validation doit se présenter à une épreuve de rattrapage.

L'élève qui ne remplit pas les conditions de validation à l'issue des épreuves de rattrapage dispose d'un délai de 5 ans après décision du jury pour valider le ou les modules où il a échoué. Il doit suivre le ou les modules d'enseignement non validés à l'IFA. Au-delà de ce délai, l'élève perd le bénéfice des unités de formation validées ainsi que celui des épreuves de sélection.

Pour les élèves en cursus partiel, les épreuves de rattrapage doivent être organisées dans les 3 mois qui suivent la première évaluation.

**Tableau récapitulatif des modalités d'évaluation et de validation des modules de formation**

MODULES	ÉPREUVES	MODALITÉS COMPLÉMENTAIRES	NOTATION	CONDITIONS DE VALIDATION DU MODULE
1	Epreuve pratique simulée en salle : prise en charge d'une détresse vitale	Durée 30 minutes maximum Organisée par l'institut avec un médecin d'un SAMU ou d'un service d'urgence	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20
2	Epreuve pratique simulée en salle : évaluation clinique et soins adaptés	Durée 20 minutes maximum Epreuve organisée par l'institut	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20
3	1 épreuve écrite anonyme et 1 épreuve pratique simulée	Durée 1 heure maximum Epreuves organisées par l'institut	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20
4	Epreuve pratique simulée de prise en charge d'un patient âgé ou handicapé ou porteur d'un appareillage médical	Durée de 20 minutes maximum Epreuve organisée par l'institut	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20
5	Epreuve orale à partir d'un cas vécu en stage ou d'une présentation d'un cas concret proposé par l'institut	Durée de 20 minutes maximum Epreuve organisée par l'institut	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20
6	Evaluation au cours du	Utilisation de la grille	Sur 20	Obtenir une note égale

	stage en entreprise	d'évaluation sous la responsabilité de l'institut et de l'entreprise	points	ou supérieure à 10 sur 20
7	Epreuve orale d'une transmission d'informations à partir d'un cas concret	Durée de 20 minutes maximum Epreuve organisée par l'institut	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20
8	1 épreuve écrite anonyme : série de questions (QROC et/ou QCM) et 1 épreuve orale	Durée 1 heure maximum Epreuves organisées par l'institut	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20

## 8 LES STAGES

Pour les élèves en cursus complet et par la voie de l'apprentissage, les stages sont d'une durée de 5 semaines. Ils sont réalisés dans les structures suivantes :

- Service de court ou moyen séjour (personnes âgées ou handicapées, pédiatrie ou rééducation fonctionnelle) : **1 semaine**
- Service d'urgence : **1 semaine**
- SAMU ou SMUR avec passage en salle d'accouchement si possible ou stage optionnel supplémentaire en service d'urgence : **1 semaine**
- Entreprise de transport sanitaire : **2 semaines**

Le parcours de stage proposé par la coordinatrice d'année, en concertation avec la coordinatrice de stages est en lien avec le cadre réglementaire. Il est organisé par l'IFA en collaboration avec les structures d'accueil.

Chaque stage fait l'objet d'une préparation et d'une exploitation à l'IFA.

### 8.1 Evaluations des stages cliniques pour le cursus initial et par la voie de l'apprentissage

- A chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des unités de compétences ;
- Pour chaque unité de compétences, le niveau de l'élève est évalué à partir de l'échelle de valeur définie dans la grille d'évaluation ;
- Au terme des 4 stages, un bilan des acquisitions de l'élève est réalisé en établissant le total obtenu à chaque unité de compétences ;
- Chaque compétence est validée si l'élève obtient une note au moins égale à la moyenne pour chacune d'elles ;
- Chaque élève doit solliciter le tuteur de stage et le maître de stage, dès le premier jour afin de programmer le bilan final ;

- Les maitres et les tuteurs de stage évaluent le niveau d'acquisition de chacune des unités de compétences, sur la base d'un support d'évaluation **en présence de l'élève ;**
- Chaque unité de compétences est évaluée au regard du niveau d'apprentissage de l'élève ;
- Chaque unité est évaluée à partir d'une échelle de valeur (colonnes allant de 0 = non acquis à 3 = maîtrisé). Les responsables de l'encadrement mettent une croix dans la colonne appropriée. **Il n'est pas recevable de mettre une croix entre 2 colonnes sur le document « *évaluation des compétences* ».**

## **8.2 Evaluations des stages cliniques pour le cursus partiel**

- Pour chaque stage correspondant à un module de formation, l'élève est évalué sur son niveau d'acquisition pour la compétence visée ;
- L'unité de compétence est validée si l'élève obtient une note au moins égale à la moyenne.

Quel que soit le mode d'accès à la formation, l'élève qui ne remplit pas les conditions de validation des compétences professionnelles acquises au cours des stages cliniques dispose de 5 années pour effectuer un stage pour chacune des compétences non validées.

## **8.3 La préparation du stage**

Une préparation de stage est organisée avant chaque départ en stage. Elle est encadrée par les formateurs référents de suivi pédagogique.

Avant chaque préparation de stage, l'élève ambulancier :

- Met à jour son portfolio,
- Prend connaissance des objectifs institutionnels de l'IFA, et des livrets d'accueil de stage le cas échéant,
- Élabore des objectifs personnels prenant en compte l'offre de stage ainsi que ses acquisitions.

Le formateur référent remet aux élèves les documents suivants :

- la feuille d'évaluation des compétences en stage ;
- la feuille de planning prévisionnel et le planning réalisé.

Lors de la première préparation de stage :

Les formateurs référents de suivi pédagogique expliquent l'ensemble des documents remis :

- Le portfolio,
- La feuille d'évaluation des compétences en stage,
- Les plannings réalisés et prévisionnels,
- La présentation des objectifs institutionnels,
- La conduite à tenir en cas d'AES (accidents d'exposition au sang), absences et accidents du travail.

Les formateurs accompagnent les EA dans l'élaboration des objectifs en lien avec l'acquisition des compétences.

Un temps de réflexion sur la posture d'élève ambulancier et un temps d'expression des appréhensions éventuelles sont abordés.

#### **8.4 L'apprentissage en stage**

Les stages sont des temps d'apprentissage privilégiés de la pratique professionnelle.

Les élèves bénéficient d'un encadrement par des professionnels diplômés qui les préparent progressivement à l'exercice professionnel de la fonction.

#### **8.5 Suivi de l'apprentissage en stage**

L'élève dispose d'un portfolio qui lui permet de structurer sa formation et d'en être **véritablement acteur** en ciblant ses objectifs d'apprentissage, quel que soit le cursus suivi.

L'élève est responsable de la tenue de son portfolio qui doit être accessible aux professionnels et formateurs, à tout moment de la formation.

Celui-ci est utilisé à l'IFA et en stage :

- À l'I.F.A. lors du suivi pédagogique,
- En stage afin de faciliter l'encadrement par les professionnels.

Le portfolio permet aux professionnels :

- de situer l'élève dans son parcours de formation,
- d'adapter leur enseignement clinique à ce parcours,
- d'effectuer le bilan des acquisitions au cours du stage,
- d'évaluer et de tracer les activités réalisées par l'élève,
- de mesurer la progression de l'élève.

#### **8.6 Exploitation de stage**

L'exploitation de stage se fait sur l'IFA, en tiers de promotion (groupes de référent pédagogiques), quel que soit le cursus suivi.

Premier temps : Un temps de parole collectif est prévu à chaque retour de stage pour :

- permettre la verbalisation du vécu de stage,
- mettre à distance ses ressentis,
- entrer dans un processus de professionnalisation.

L'écoute du vécu des autres élèves est une source d'apprentissage.

Deuxième temps :

- Mobilisations et ancrages des connaissances,
- Autoformation,
- Mise à jour du portfolio,
- Accompagnement individualisé,
- Analyse de pratiques professionnelles, ...

## **9 LE SUIVI PEDAGOGIQUE**

Le suivi pédagogique est mentionné dans les principes et méthodes pédagogiques du référentiel de formation comme suit :

*« Un suivi pédagogique personnalisé est instauré. Il permet à l'élève de mesurer sa progression. L'équipe pédagogique met à la disposition de l'élève les ressources et les moyens qui le guident dans son apprentissage ».*<sup>2</sup>

Pendant ce temps, le formateur accompagne l'élève dans la construction de ses compétences et de son identité professionnelle.

Quel que soit le cursus suivi, l'élève ambulancier :

- Repère ses ressources, ses capacités d'apprentissage et identifie ses axes d'amélioration afin de développer les compétences,
- Met en œuvre les moyens nécessaires pour améliorer ses capacités,
- S'appuie sur les suivis collectifs et les analyses de pratique pour partager et/ou améliorer ses connaissances et construire ses compétences.

Deux temps de suivi sont programmés pendant la formation.

Des suivis pédagogiques individuels supplémentaires peuvent être organisés à la demande de l'élève ou du formateur, en fonction des besoins pédagogiques.

## **10 LE TEMPS D'ANALYSE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE**

L'analyse de pratiques professionnelles est une démarche réflexive basée sur la pratique professionnelle. Elle permet de réfléchir, de se questionner sur sa pratique professionnelle. Elle permet de mettre en mot et de comprendre le sens de l'action réalisée en faisant des liens avec les savoirs, savoir-faire, savoir-être.

<sup>2</sup> Référentiel de formation du diplôme d'état d'ambulancier – p 28

L'objectif de l'équipe pédagogique, est, à partir de situations vécues en stage par les élèves :

- De mobiliser les connaissances acquises en IFA ou en stage,
- D'utiliser les ressources du groupe,
- De professionnaliser les situations rencontrées,
- De favoriser la construction de ses compétences, de son identité et de sa posture professionnelles,
- De préparer les EA à devenir des professionnels autonomes, responsables et réflexifs, travaillant en collaboration avec différents professionnels.

Ce temps se fait dans un climat de confiance, propice à la prise de parole de chacun, à l'échange, au non jugement et en lien avec les valeurs professionnelles : respect, solidarité, professionnalisme, honnêteté.

## **11 REGULATION ET BILAN DE FORMATION**

En lien avec la démarche qualité proposée à l'I.F.A de Chartres, des temps de régulation sont programmés. Les régulations sont des temps d'échanges entre les élèves ambulanciers et les formateurs/ la Direction.

Elles ont pour objectifs :

- D'instaurer une dynamique de groupe,
- De favoriser les échanges bienveillants, tant sur l'organisation de la formation, que sur la gestion de problématiques,
- De développer l'esprit critique constructif.

En fin de formation, un bilan est réalisé.

## **12 MODALITE DE DELIVRANCE DU DIPLOME**

Sont déclarés reçus au diplôme d'Etat d'ambulancier, les élèves titulaires de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) et qui ont validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier quel que soit le mode d'accès suivi (formation initiale totale ou partielle, contrat d'apprentissage).

## 13 ORGANISATION DE LA FORMATION

### 13.1 Cursus initial

<b>DATES</b>	<b>DUREE</b>		<b>DEROULEMENT DES MODULES</b>
Semaines 35 – 36 – 37 Du 30/08 17/09/2021	3 semaines	COURS	Modules 1 – 2 - 6
Semaine 38 Du 20 au 24/09/2021	1 semaine	STAGE	
Semaines 39 – 40 – 41 Du 27/09 au 15/10/2021	3 semaines	COURS	Modules 1 – 2 AFGSU
Semaine 42 Du 18 au 22/10/2021	1 semaine	STAGE	
Semaines 43 – 44 Du 25/10 au 05/11/2021	2 semaines	COURS	Modules 3 – 4
Semaine 45 Du 08/11 au 12/11/2021	1 semaine	STAGE	
Semaines 46 – 47 Du 15/11 au 26/11/2021	2 semaines	COURS	Modules 4 – 5
Semaine 48 Du 29/11 au 03/10/2021	1 semaine	STAGE	
Semaines 49 – 50 Du 06/12 au 17/12/2021	2 semaines	COURS	Modules 5 – 7
Semaine 51 Du 20/12 au 24/12/2021	1 semaine	STAGE	
Semaine 52 Du 27/12 au 31/12/2021	1 semaine	VACANCES	
Semaine 1 Du 03/01 au 07/01/2022	1 semaine	COURS	Module 8

### 13.2 Cursus partiel

Lorsque le cursus est réalisé partiellement, la formation s'effectue par unité de formation. Celle-ci correspond à un module d'enseignement théorique et pour 4 modules à un stage clinique qui lui est rattaché.

## ALTERNANCE COURS / STAGE 2020/2021

	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1	Di	Me	Ve	Lu	Me	Sa	Ma	Ma	Ve	Di	Me
2	Lu	Je	Sa	Ma	Je	Di	Me	Me	Sa	Lu	Je
3	Ma	Ve	Di	Me	Ve	Lu	Je	Je	Di	Ma	Ve
4	Me	Sa	Lu	Je	Sa	Ma	Ve	Ve	Lu	Me	Sa
5	Je	Di	Ma	Ve	Di	Me	Sa	Sa	Ma	Je	Di
6	Ve	Lu	Me	Sa	Lu	Je	Di	Di	Me	Ve	Lu
7	Sa	Ma	Je	Di	Ma	Ve	Lu	Lu	Je	Sa	Ma
8	Di	Me	Ve	Lu	Me	Sa	Ma	Ma	Ve	Di	Me
9	Lu	Je	Sa	Ma	Je	Di	Me	Me	Sa	Lu	Je
10	Ma	Ve	Di	Me	Ve	Lu	Je	Je	Di	Ma	Ve
11	Me	Sa	Lu	Je	Sa	Ma	Ve	Ve	Lu	Me	Sa
12	Je	Di	Ma	Ve	Di	Me	Sa	Sa	Ma	Je	Di
13	Ve	Lu	Me	Sa	Lu	Je	Di	Di	Me	Ve	Lu
14	Sa	Ma	Je	Di	Ma	Ve	Lu	Lu	Je	Sa	Ma
15	Di	Me	Ve	Lu	Me	Sa	Ma	Ma	Ve	Di	Me
16	Lu	Je	Sa	Ma	Je	Di	Me	Me	Sa	Lu	Je
17	Ma	Ve	Di	Me	Ve	Lu	Je	Je	Di	Ma	Ve
18	Me	Sa	Lu	Je	Sa	Ma	Ve	Ve	Lu	Me	Sa
19	Je	Di	Ma	Ve	Di	Me	Sa	Sa	Ma	Je	Di
20	Ve	Lu	Me	Sa	Lu	Je	Di	Di	Me	Ve	Lu
21	Sa	Ma	Je	Di	Ma	Ve	Lu	Lu	Je	Sa	Ma
22	Di	Me	Ve	Lu	Me	Sa	Ma	Ma	Ve	Di	Me
23	Lu	Je	Sa	Ma	Je	Di	Me	Me	Sa	Lu	Je
24	Ma	Ve	Di	Me	Ve	Lu	Je	Je	Di	Ma	Ve
25	Me	Sa	Lu	Je	Sa	Ma	Ve	Ve	Lu	Me	Sa
26	Je	Di	Ma	Ve	Di	Me	Sa	Sa	Ma	Je	Di
27	Ve	Lu	Me	Sa	Lu	Je	Di	Di	Me	Ve	Lu
28	Sa	Ma	Je	Di	Ma	Ve	Lu	Lu	Je	Sa	Ma
29	Di	Me	Ve	Lu	Me	Sa		Ma	Ve	Di	Me
30	Lu <b>Rentrée</b>	Je	Sa	Ma	Je	Di		Me	Sa	Lu	Je
31	Ma		Di		Ve	Lu		Je		Ma	
		<b>COURS</b>		<b>STAGES</b>		<b>VACANCES</b>		<b>DISPOSITIF APPRENTI.</b>			

IFSI IFAS IFA – 7 rue Philippe Desportes – 28000 CHARTRES

N° SIRET 26280004800023 et TVA Intracommunautaire FR64262800048

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 2428P000928 auprès Préfet de la Région Centre Val-de-Loire

IFSI IFAS IFA – 7 rue Philippe Desportes – 28000 CHARTRES  
N° SIRET 26280004800023 et TVA Intracommunautaire FR64262800048  
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 2428P000928 auprès Préfet de la Région Centre Val-de-Loire